



ma  
retraite  
sereine

**2025**

**CONDITIONS GENERALES  
DE VENTE**



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Préambule

Les présentes conditions générales de prestation concernent la société **MRS – Ma Retraite Sereine**, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé **200 boulevard de la Libération, 13550 NOVES**, immatriculée au **RCS de Tarascon sous le numéro 920 954 518**, code NAF 8299Z, n° TVA intracommunautaire FR 53 920954518.

La Société MRS est représentée par **Said METINA** en qualité de Président et **Bernard SCHNORF** en qualité de Directeur Général.

Désignée ci-après « le Prestataire ».

Le présent contrat, qui représente les conditions générales de prestation de services, est indivisible : l'ensemble des présentes clauses, des annexes et du préambule constitue un tout.

**Annexe** : la lettre de mission.

---

## Article 1 – Définitions

- **Client** : la personne physique ou morale bénéficiaire des prestations de services prévues au présent contrat.
  - **Prestations de service** : la ou les missions définies et détaillées par le Prestataire dans le devis et la lettre de mission signée par le Client.
  - **Prestataire** : la société MRS, chargée d'exécuter les prestations de services.
- 

## Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales déterminent les modalités d'exécution applicables exclusivement aux prestations suivantes : **Expertise Protection Sociale – Reconstitution de carrière – Projet post-activité – Aide à la liquidation des droits tous régimes**.

Les caractéristiques détaillées figurent dans la **lettre de mission annexée**.

---

## Article 3 – Acceptation et droit de rétractation

Le Client déclare accepter les présentes conditions générales de prestation de service sans réserve, par la signature du devis et de la lettre de mission.

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un **délai de rétractation de quatorze jours** à compter du jour de la conclusion du contrat.

La rétractation devra être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception. Le Prestataire procédera au remboursement des sommes versées dans un délai de **14 jours** à compter de la réception de cette rétractation.

---

#### **Article 4 – Tarifs et modifications**

Les prestations de services sont effectuées en contrepartie d'une rémunération fixée par un prix forfaitaire TTC, mentionné dans la lettre de mission.

Toute demande de prestations supplémentaires donnera lieu à une **proposition de modification** soumise à l'acceptation écrite du Client.

---

#### **Article 5 – Règlement**

Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

- **70 % à la signature de la lettre de mission ;**
- **30 % au solde**, à la remise de l'étude et/ou des notifications de retraite des organismes.

Nos honoraires excluent les prestations offertes gratuitement par les organismes de retraite.

Le paiement pourra s'effectuer par **virement bancaire, chèque ou tout autre mode de règlement admis, à l'exception des effets de commerce.**

---

#### **Article 6 – Obligations des parties**

##### **1. Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- payer le prix convenu,
- collaborer activement à la réalisation de la mission,
- fournir des informations et documents exacts et complets.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de transmission par le Client de documents falsifiés, erronés ou incomplets.

##### **2. Obligations du Prestataire**

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous moyens nécessaires et à faire preuve de diligence pour réaliser les prestations.

Il s'interdit de divulguer toute information personnelle ou confidentielle concernant le Client, pendant et après la mission.

---

## Article 7 – Responsabilité civile

La société MRS est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de **AXA Assurances – 3 avenue Jean Verdier, 92012 Montrouge**.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée dans les cas suivants :

- informations erronées ou incomplètes transmises par le Client,
- retard ou carence du Client à fournir les documents nécessaires,
- variations liées aux évolutions législatives, réglementaires ou personnelles du Client (statut, revenus, etc.).

Les estimations communiquées n'ont **pas valeur contractuelle** et restent conditionnées à la validation par les organismes officiels.

---

## Article 8 – Résiliation

En cas de manquement du Client à ses obligations, le Prestataire pourra résilier de plein droit le contrat, sans remboursement de l'acompte perçu.

La résiliation devra être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

---

## Article 9 – Force majeure

Aucune partie ne pourra voir sa responsabilité engagée si l'inexécution résulte d'un événement de **force majeure** tel que défini par la jurisprudence.

- Si l'événement intervient **avant l'examen du dossier**, MRS s'engage à rembourser intégralement l'acompte perçu.
  - Si l'événement intervient **après l'analyse et l'expertise**, MRS conservera l'acompte à titre de solde de tout compte.
- 

## Article 10 – Litiges

En cas de litige, le Client adressera en premier lieu une réclamation écrite à : **MRS – 200 boulevard de la Libération – 13550 NOVES**.

Les parties rechercheront en priorité une solution amiable. À défaut, elles pourront recourir à un **médiateur inscrit sur les listes de la CPME 13**.

En dernier recours, compétence expresse est attribuée au **Tribunal du siège social du défendeur ou du lieu d'exécution de la prestation**.

---

### **Article 11 – Acceptation des conditions générales**

Le Client reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.

---

### **Annexe 1 – Lettre de mission**

Conformément aux articles L.111-1 et L.111-2 du Code de la consommation, la lettre de mission précise notamment :

- les caractéristiques essentielles du service,
- le prix,
- les délais d'exécution,
- l'identité et les coordonnées du Prestataire,
- les informations relatives aux garanties légales,
- la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation.